

MAINTENANCE ET RÉPARATION DES INSTALLATIONS D'ARROSAGE AUTOMATIQUE ET DES DISCONNECTEURS, Y COMPRIS PETITS TRAVAUX DE CRÉATION ET DE MODIFICATION DE RÉSEAUX

FICHE DE VÉRIFICATION : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

RAPPEL : Les plis doivent être déposés obligatoirement par voie dématérialisée
(<https://marches.maximilien.fr>)

Dossier de candidature (article 5.1.1 du règlement de la consultation) :

- ☐ DUME-CHORUS fortement conseillé
- ☐ DC1 et DC2 dûment complétés, avec pièces justificatives :
 - ☐ Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - ☐ Chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - ☐ Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - ☐ Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, en indiquant leur montant et les coordonnées des clients concernés,
 - ☐ Outillage, matériel et équipement technique dont le soumissionnaire dispose en lien avec le marché ;
 - ☐ Certificats de qualifications professionnelles ou équivalent (présentation de certificats de capacités pour des prestations similaires), en particulier :
 - ✓ le titre de qualification Qualipaysage Arrosage automatique
 - ✓ liste du personnel habilité au contrôle des disconnecteurs en cours de validité, le candidat devra produire les attestations nominatives établies par les organismes agréés.
 - ✓ la copie attestant de la révision de la mallette de contrôle des disconnecteurs en cours de validité (Révision réalisée par un organisme agréé).

Dossier d'offre (article 5.2 du règlement de la consultation) :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTR1) complété et daté (signature facultative) ;
- ☐ le **bordereau de prix unitaires**, complété, **en format .PDF et en format .xlsx**,
- ☐ le **cadre de réponse technique** (CRT), complété, décrivant l'ensemble des points explicités et permettant à l'acheteur d'évaluer les offres sur le fondement des critères de jugement énoncés à l'article 7.2

du règlement de la consultation,

- ☐ en cas de sous-traitance, une **déclaration de sous-traitance (DC4)** complétée et signée par le soumissionnaire et son sous-traitant (signature facultative) ;
- ☐ un RIB signé et tamponné.